



PLUi-HM
Caen la mer

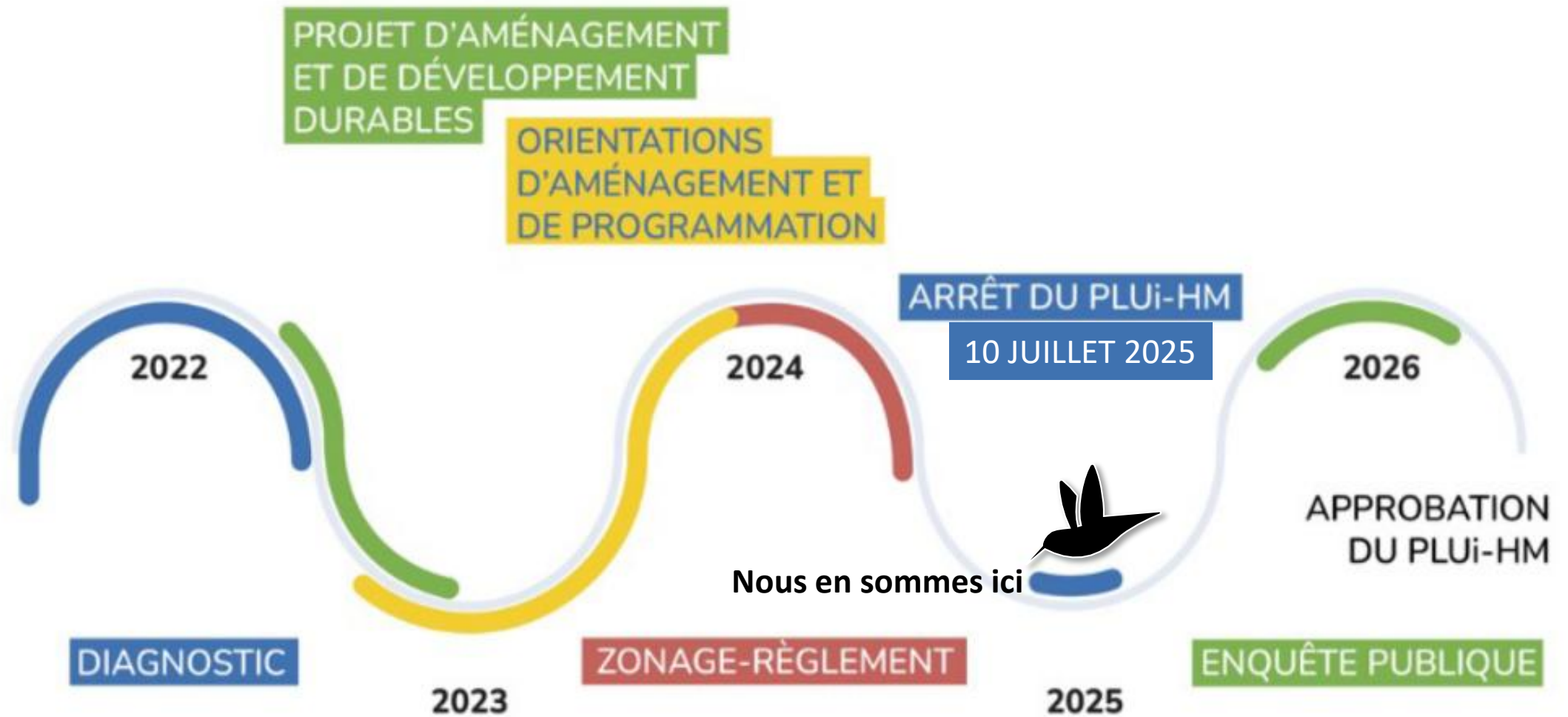
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités



Séminaire des élus

VOLETS HABITAT ET MOBILITES DU PLUi-HM

24 avril 2025



Les documents qui le composent :

Un diagnostic

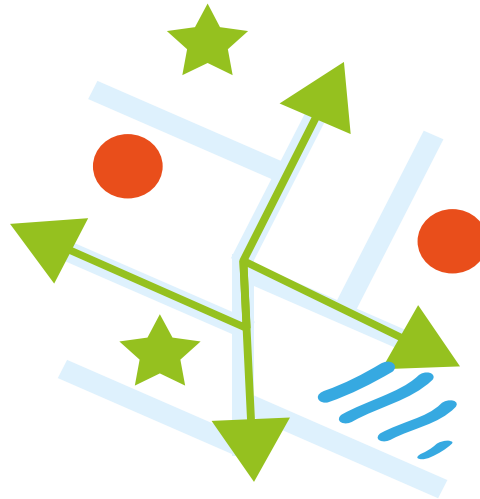


Identifie avec l'apport
de la concertation,
des enjeux pour
construire le PADD

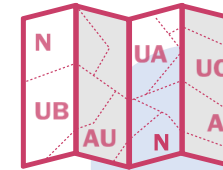


Le PADD

(Projet d'Aménagement et de
Développement Durables)



fixe des grandes orientations
A l'horizon 2040



Un zonage



Un règlement



Des OAP

(Orientations d'Aménagement
et de Programmation)



Des POA

(Programmes d'Orientations et
d'Actions (volet H et M))

Le dispositif réglementaire

Le PADD est traduit par un dispositif
réglementaire adapté, qui répond aux lois et
documents supra-communaux (SRADDET, SCoT,
ZAN, SRU, etc.)



PLUi-HM *Caen la mer*

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités



HABITAT

Programme d'Orientations et d'Actions (POA)
Présentation synthétique des actions

24 avril 2025

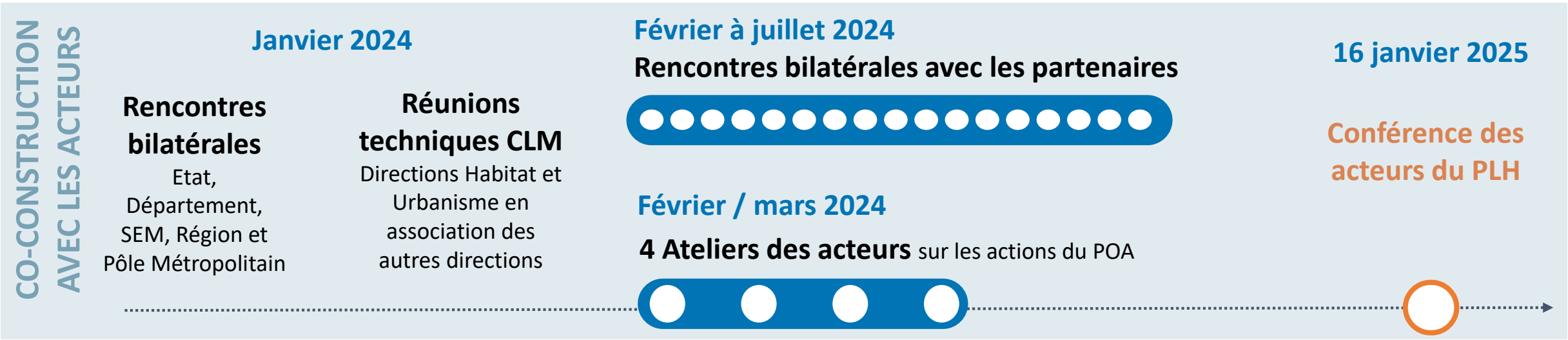
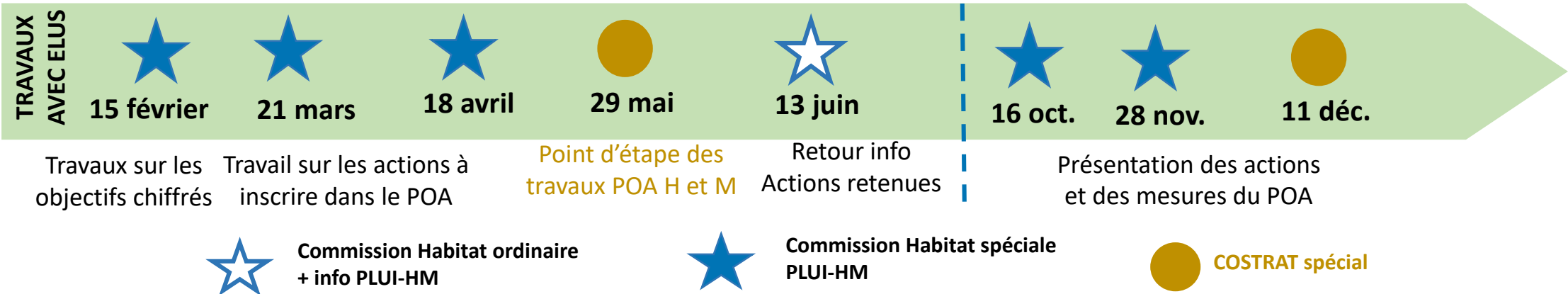
Un travail avec les élus et une association des acteurs



Temps 2 : Déclinaison des orientations en plan d'actions du POA

Sept. 2024

Temps 3 : Finalisation du dossier



Un Programme d'Orientations et d'Actions (POA) répondant aux défis d'aujourd'hui

- **Permettre d'atteindre les objectifs recherchés par le PLUi-HM** par des mesures concrètes, opérationnelles et financées
- **Conforter les dispositifs mis en place lors du PLH 2019-2024** (OFS, rénovation)
- **Prendre en compte les évolutions sociétales à l'œuvre** (crise du logement, nouveaux besoins)
- **Répondre aux défis de l'accélération du changement climatique** (atténuation et adaptation)

5 orientations stratégiques

A. Développement de l'offre en logement et répartition territoriale

B. Qualité des logements et résilience énergétique

C. Parcours résidentiel et accès au logement

D. Habitat des publics spécifiques

Un axe transversal : la mise en œuvre du volet H du futur PLUi-HM

déclinées en 23 actions et 86 mesures

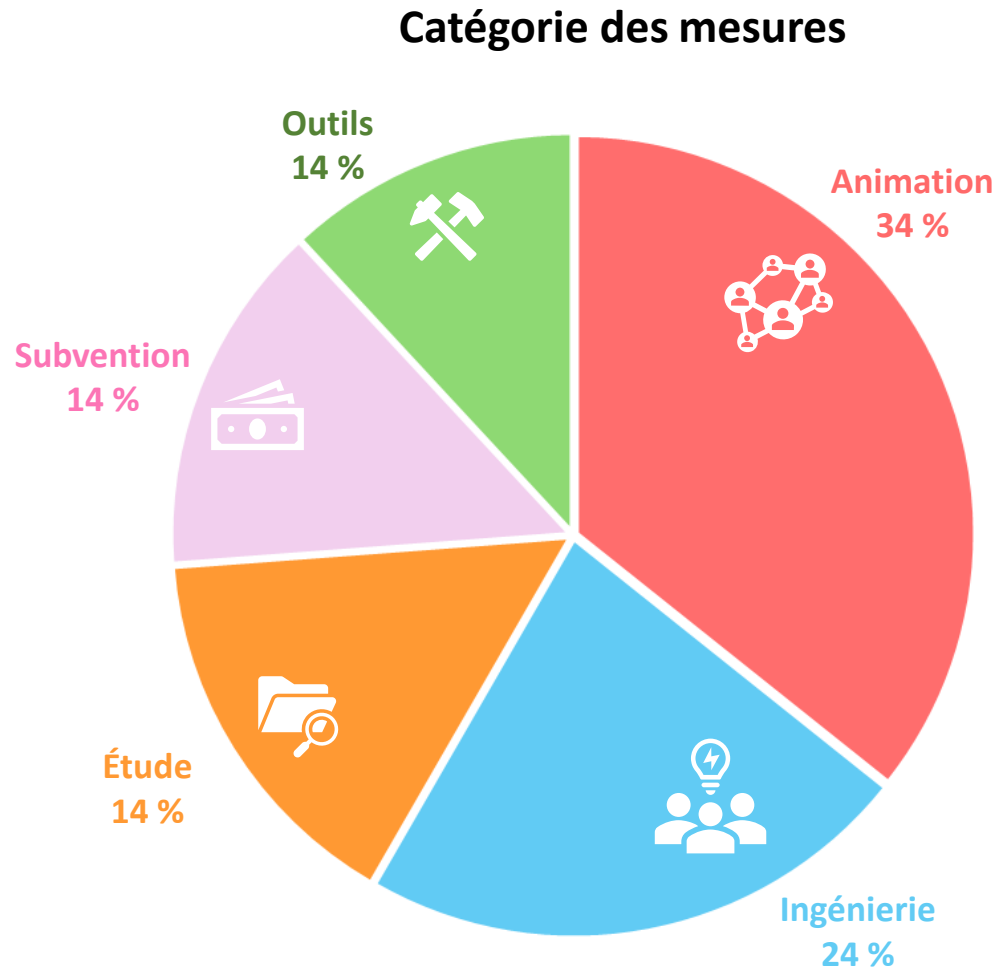
La structure du programme d'actions

B.2. Accompagner la rénovation des logements privés et sociaux

- Objectifs de l'action
- Mesures opérationnelles de chaque action
- Modalités de mise en œuvre

Mesures	B.2.1	B.2.2	B.2.3	B.2.4	B.2.5
Catégorie	Ingénierie	Subvention	Subvention	Ingénierie	Animation
Phase	2027 - 2032	2027 - 2032	2027 - 2032	2027 - 2029	2027 - 2029
Maîtrise d'ouvrage	Caen la mer - Direction Habitat	Caen la mer - Direction Habitat	Caen la mer - Direction Habitat	Caen la mer - Direction Habitat	Caen la mer - Direction Habitat
Directions associées	/	/	/	Direction des Finances	/
Partenaires	Communes, Anah, AMO, Région	Communes, Anah, Région, Autres financeurs	Bailleurs sociaux, Région, État	Communes, État	Secteur bancaire, SACICAP, Région, Action Logement
Estimation des coûts	4,2 M€	3,2 M€	7,5 M€	Coût de fonctionnement interne CU	Coût de fonctionnement interne CU

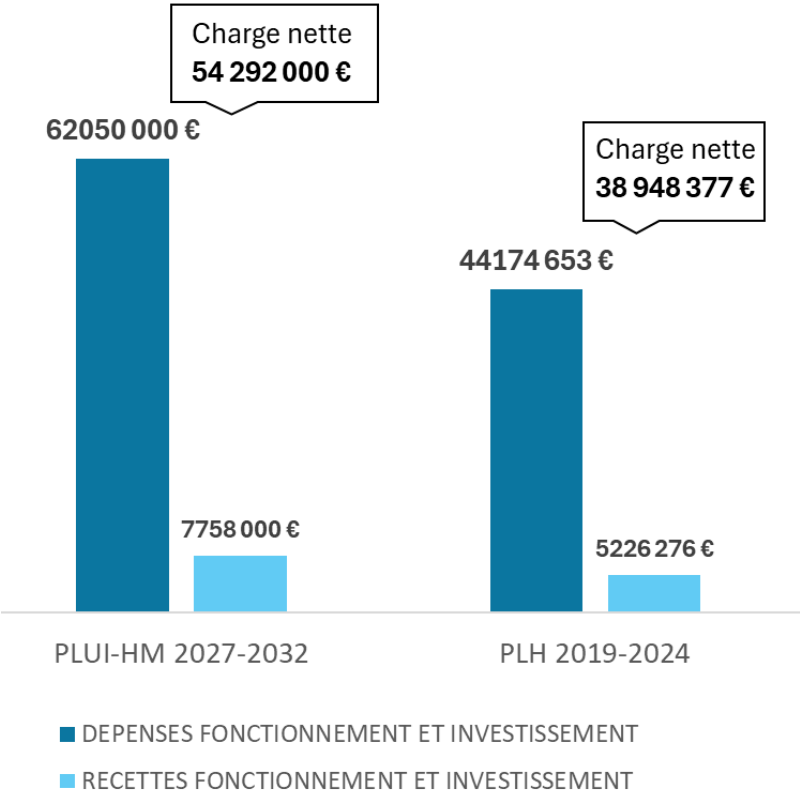
Un programme d'actions tourné vers un accompagnement des habitants, des communes et des acteurs



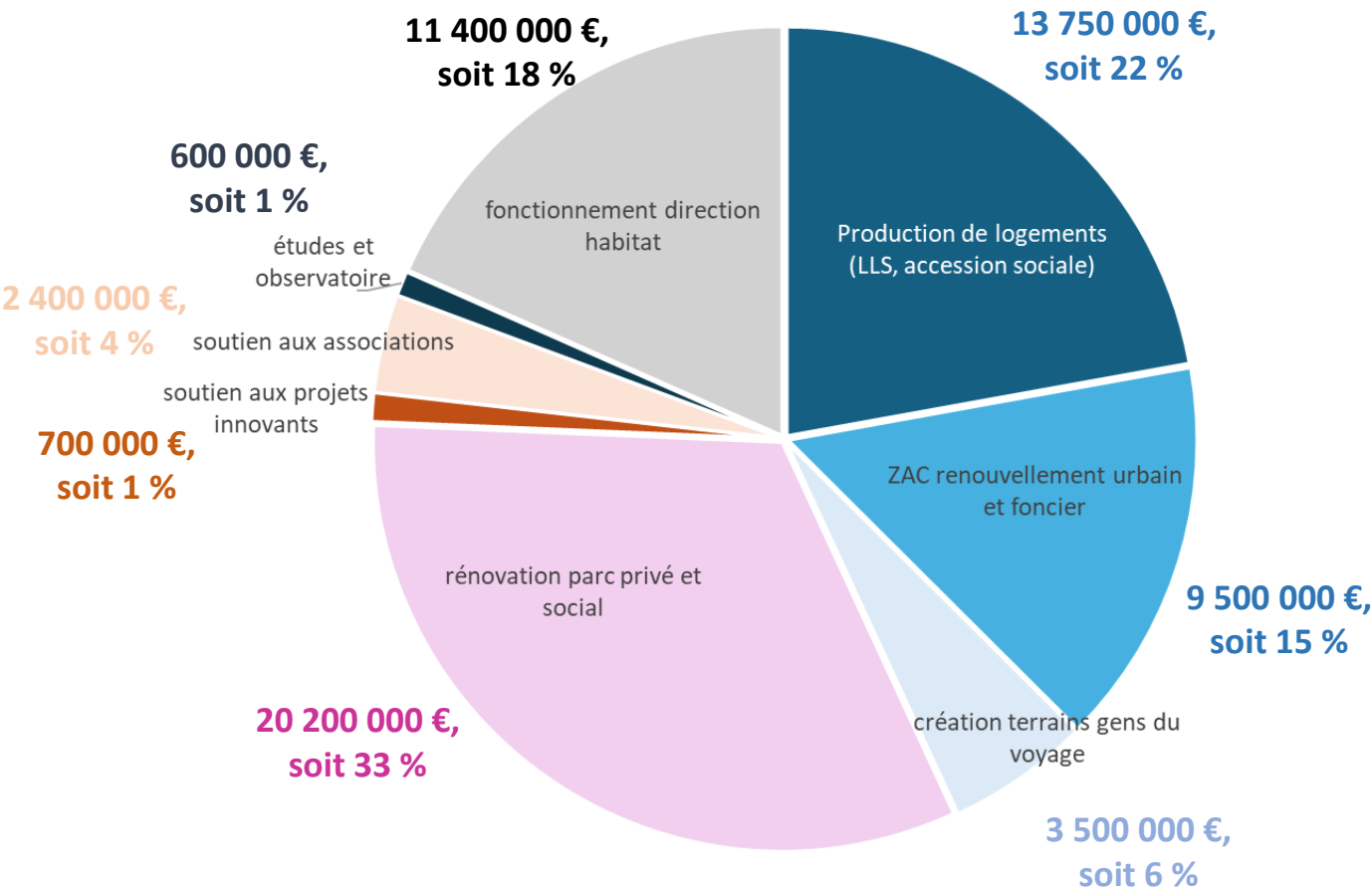
- › Une politique portant de nombreuses mesures d'animation et d'ingénierie au service du territoire ;
- › Des subventions maintenues :
 - Une enveloppe d'aides financières prévisionnelle inscrite dans le POA ;
 - Un ciblage des ayants droits ;
 - Les conditions et les modalités d'attribution à définir dans les règlements d'aide élaborés par la Direction Habitat.

Un budget prévisionnel de 62 M€ en hausse

Evolution budgétaire



Répartition du budget par thème





Un maintien de la politique de production d'une offre en logement solidaire

14 M€ d'aides de Caen la mer

- › **Le logement locatif social**
en PLAi (très social) et en PLUS
- › **Les opérations en Bail Réel Solidaire**
portées par l'Office de Foncier Solidaire (OFS)
Caen la mer
- › **Les logements à destination des publics spécifiques :**
 - Les logements en PLAi de petite taille ou/et en structures collectives sociales ;
 - L'extension des Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) ;
 - La création des aires du Gens du Voyage.

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE
DE VOTRE FUTURE MAISON CONTEMPORAINE
À PARTIR DE 242 900 €

OFS
CAEN LA MER

Orée du Parc
Fleury-sur-Orne

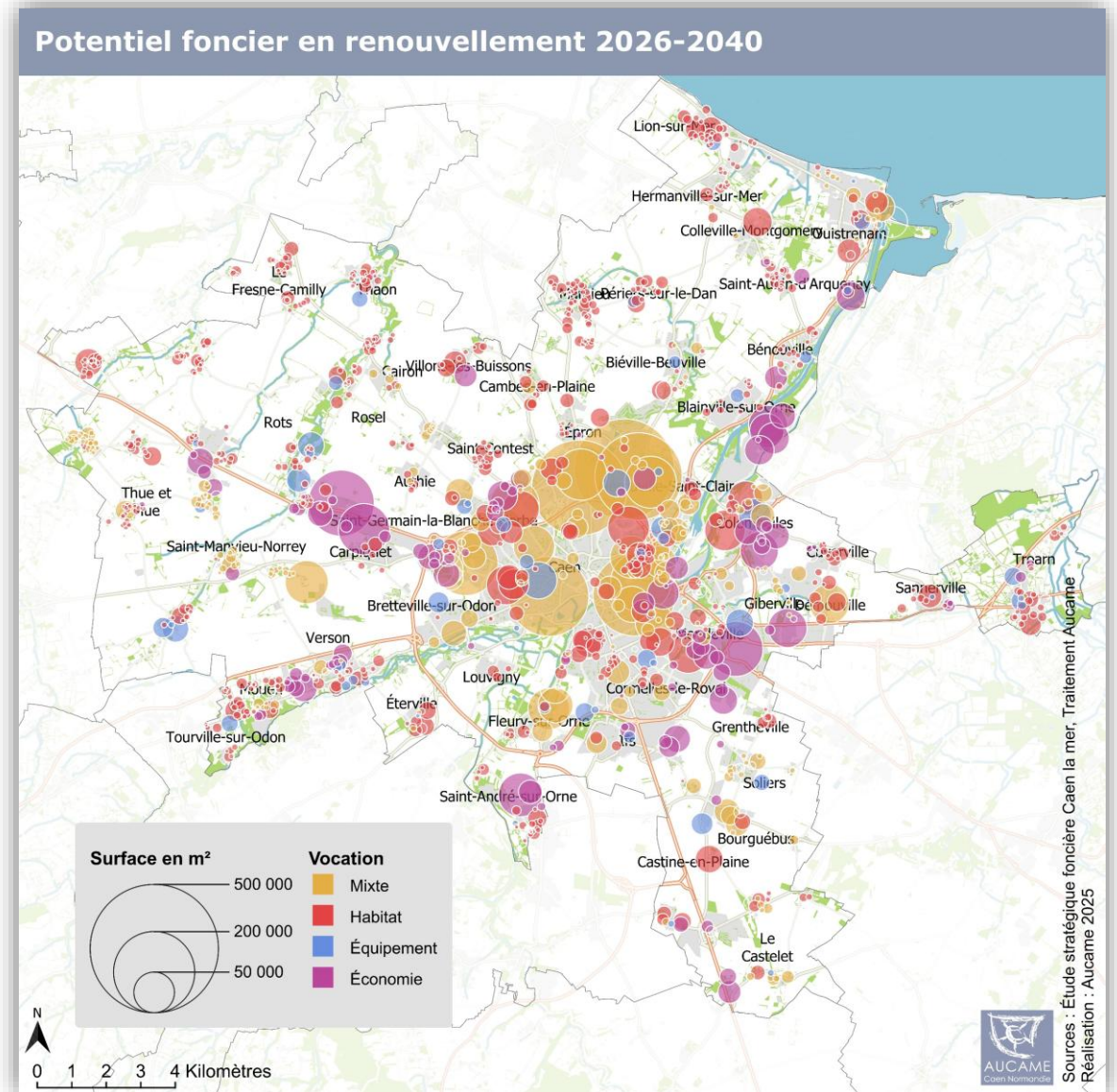
ET SI C'ÉTAIT CHEZ VOUS ?



Une mobilisation du tissu urbain existant pour répondre aux objectifs du PADD

9,5 M€ de budget prévisionnel

- **Les opérations en renouvellement urbain**
- **Un abaissement de charges foncières** dans les secteurs en renouvellement urbain
- **Les outils de maîtrise foncière** (PLUi-HM, EPFN, ...)
- **Repérage des sites stratégiques** en foncier et en bâti





Un soutien renforcé aux habitants et aux associations pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement

8 M€ d'aides de Caen la mer

- › **Aux associations locales**
d'insertion et de maintien au logement
- › **A l'accession sociale à la propriété**
sur critère d'éligibilité
- › **A l'adaptation du logement**
à la perte d'autonomie
- › **Aux acteurs locaux**
pour de l'habitat abordable ou/et inclusif





Un renforcement de la politique de la rénovation, notamment énergétique engagée depuis 2019

18 M€ de budget prévisionnel

- **Information, conseil et accompagnement des habitants :**
 - Un accueil à la Maison de l'habitat et dans les communes ;
 - Une Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) à destination des copropriétés et des ménages modestes ;
 - Des opérations d'information aux ménages, aux professionnels et des opérateurs Mon Accompagnateur Rénov' (MAR).
- **Aides aux travaux**
pour les bailleurs sociaux et les habitants

The poster is titled 'POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT:' in large blue letters. Below the title is an orange banner with the text 'Un seul endroit, la Maison de l'Habitat'. The central graphic shows a small white house with a blue roof on a blue circular base. A hand is placing a coin on the roof, and another hand is holding a coin. Text labels around the house include 'Amélioration de l'habitat', 'Aides financières', and 'Conseils et accompagnement gratuits'. At the bottom, the contact information for Maison de l'Habitat is provided: '16, rue Rosa Parks Caen (siège de Caen la mer aux Rives de l'Orne) Tél. 02 31 38 31 38'. The bottom of the poster features logos for 'Conseillers partenaires' (SOIHA, CDHAT, and a green leaf logo) and 'Partenaire financier' (the European Union flag and 'Cofinancé par l'Union européenne'). The Caenlamer logo is also present in the bottom right corner.

Maison de l'habitat Caen la mer
avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover mon habitat

POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT:
Un seul endroit, la Maison de l'Habitat

Amélioration de l'habitat
Aides financières
Conseils et accompagnement gratuits

Maison de l'Habitat
16, rue Rosa Parks Caen
(siège de Caen la mer aux Rives de l'Orne)
Tél. 02 31 38 31 38

Conseillers partenaires
SOIHA CDHAT
Partenaire financier
Cofinancé par l'Union européenne
Caenlamer NORMANDIE COMUNITAT URBANA



Des nouveaux sujets à explorer à l'horizon 2032

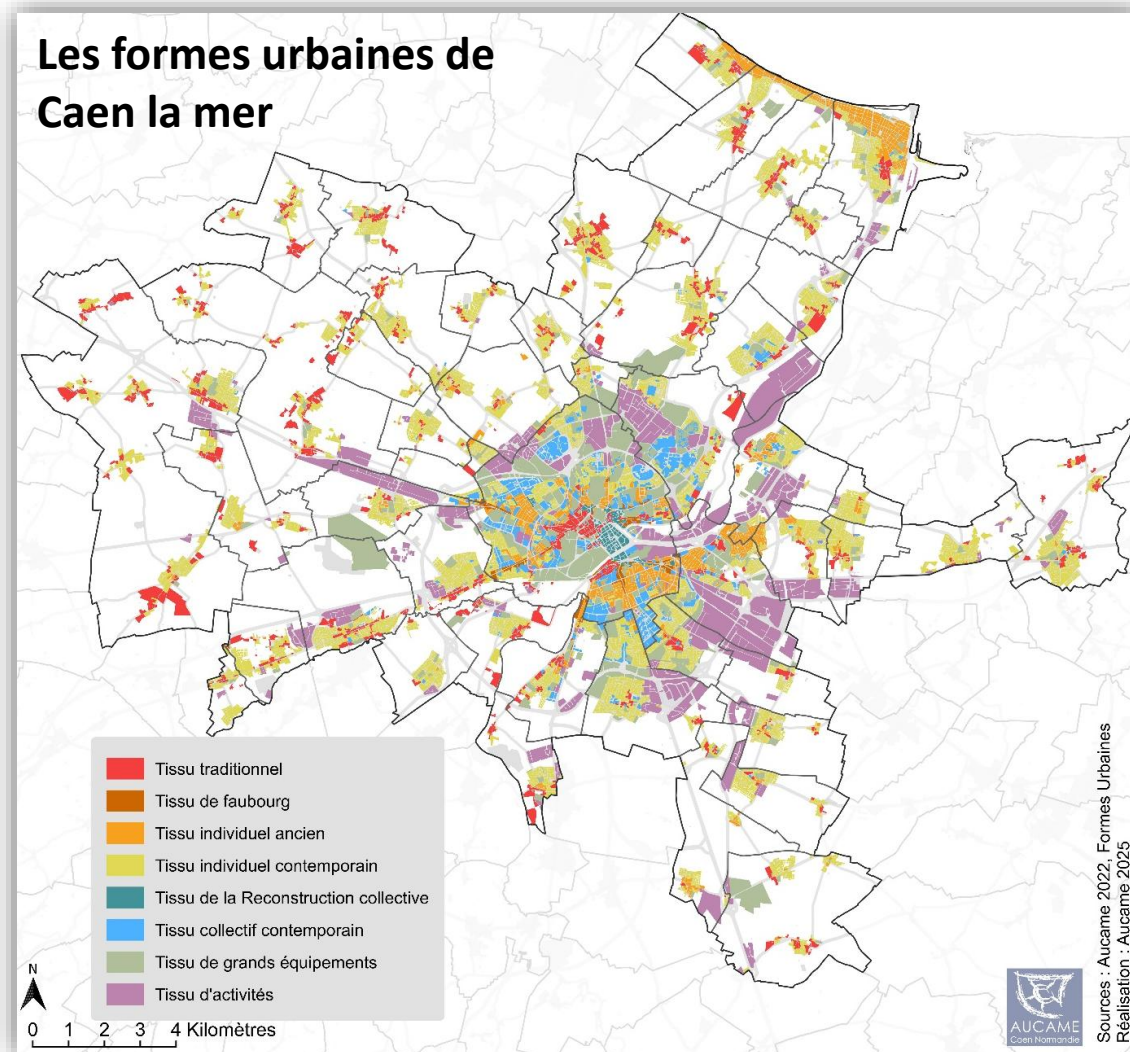
- › **Le logement étudiant** avec une aide à l'innovation et une communication adaptée
- › **Le logement des seniors** avec élaboration d'une stratégie collective et une aide à l'innovation
- › **La production d'un habitat sobre et durable à impulser**
- › **Des études à mener**
copropriétés, bâti communal, locatif abordable, offre locative, ...





Un accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la politique habitat inscrite dans le PLUi-HM

- › **Un cycle de formation**
sur les formes urbaines et densité
- › **L'expérimentation d'une ingénierie** auprès des communes - Conseil et Assistance en Stratégie Urbaine (CASU)
- › **Le dialogue avec les acteurs locaux**
loi SRU ou animer des réseaux locaux par exemple
- › **La mise en place des dispositifs**
permis de louer ou de diviser, meublés de tourisme
- › **La présence dans les communes**
(animation du réseau référents logement, rencontre annuelle, expérimentation des permanences Maison de l'Habitat)





Des moyens renforcés de mise en œuvre de la politique habitat inscrite dans le PLUi-HM

- › **L'observation et l'évaluation** partenariale et en continu ;
- › **Pilotage de la politique locale** en lien avec le PLUi-HM ;
- › **Pilotage des outils et des dispositifs** ;
- › **Des moyens humains supplémentaires** pour accompagner les communes, les ménages et les acteurs.





PLUi-HM
Caen la mer

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités



HABITAT

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP thématique)

Séminaire élus – 24 Avril 2025



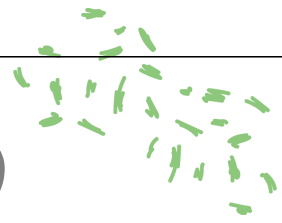
OAP Habitat

La structure de l'OAP Habitat

- 1. La désirabilité de la densité et le travail des formes urbaines : un levier pour atteindre la sobriété foncière**
 - Les niveaux de densité
 - Les formes urbaines
- 2. La taille et la conception des logements : adapter le parc aux besoins des habitants**
 - La diversité et taille des logements
 - La conception et qualité des logements
- 3. La diversification de la production pour loger tous les habitants**
 - Le logement locatif social
 - La diversification de l'offre sociale et l'accession sociale à la propriété



Les niveaux de densités *(principales orientations nouvelles)*



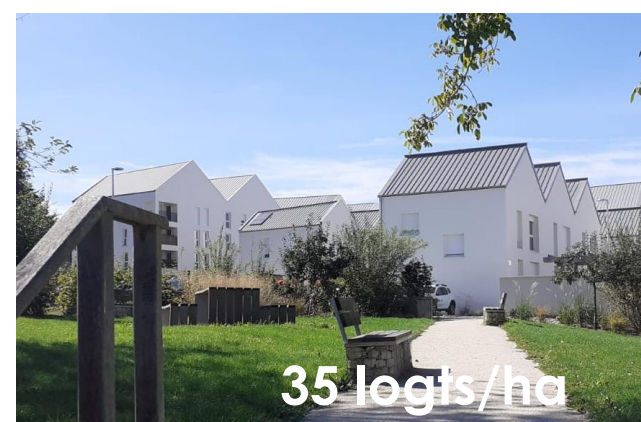
Densités applicables pour toute opération $\geq 5000 \text{ m}^2$ (0,5 ha)

Armature du PLUi-HM	Tissu urbain existant	Extension
Centre urbain métropolitain	62 logts/ha	57 logts/ha
Couronne urbaine	45 logts/ha	40 logts/ha
Pôles	40 logts/ha	35 logts/ha
Communes associées aux pôles	25 logts/ha	

Par rapport à la densité actuelle du SCoT et du PLH :

+10 logts/ha dans le **tissu urbain existant**

+5 logts/ha en **extension**





Les formes urbaines (principales orientations nouvelles)

Pour toute opération $\geq 5\,000\text{m}^2$ (0,5ha) :

- un minimum de **deux formes urbaines** devra être proposé parmi :
 - ✓ le logement collectif
 - ✓ le logement intermédiaire
 - ✓ le logement individuel groupé
- **le logement individuel pavillonnaire classique** n'est pas intégré parmi ces 2 formes urbaines imposées
 - il peut être programmé en complément
 - **sauf dans les communes associées aux pôles** où il peut être intégré dans les 2 formes imposées



Eterville



St Aubin d'Arquenay



Caen, rue Porte Millet



Caen, Albert 1er



Démouville



La diversité et la taille des logements (principales orientations nouvelles)

Mixité des typologies de logements

- Toute opération de construction neuve **de plus de 10 logements** devra comprendre une **mixité des typologies** entre petites (Studios-T1-T2), moyenne (T3) et grandes typologies (T4 et +).
- Pour toute opération comprenant **plus de 20 logements locatifs sociaux** :
 - **40 %** des logements (PLUS et PLAI) seront de type **PLAI** (*très social*)
 - **dont 50% des petits logements** (T1, T2)

Assurer des tailles minimales de logements

« Afin d'assurer la qualité des logements construits et l'attractivité du parc, **des surfaces habitables minimales** de logements doivent être respectées pour toute construction neuve :

T1 : **25 m²**

T2 : **40 m²**

T3 : **60 m²**

T4 : **83 m²**

T5 et + : **90 m² »**



La conception et la qualité des logements (principales orientations nouvelles)

Production d'espace extérieur privatif

- Pour toute opération neuve comprenant **20 logements ou plus, tous les logements de type T2, T3, T4 et T5 et plus, doivent disposer d'un espace extérieur privatif**
 - Cette orientation s'applique également aux structures collectives, (résidences étudiantes, les résidences services pour personnes âgées, etc...)
 - Ne sont pas soumis à cette orientation : les studios, T1 et hébergements d'urgence

Multi-orientation des logements

- pour tout logement **T3 ou plus**, produit dans une opération $\geq 5\,000\text{m}^2$, la multi-orientation des logements sera requise

Approche bioclimatique des projets d'aménagement et de construction



La diversification de la production pour loger tous les habitants *(principales orientations nouvelles)*

L'accession abordable à la propriété :

« Pour toute opération $\geq 1\text{ha}$: **au moins 10 %** de la programmation de logements devra correspondre à de **l'accession abordable à la propriété** ».

La production de Logements Locatifs Sociaux (LLS)

- **7 catégories** de communes créées
- **4 objectifs de LLS différents** (25 %, 15 %, 10 % ou pas de règle)

« Pour toute opération $\geq 1\text{ha}$, **une part minimale** de logements locatif sociaux doit être produite par rapport à l'ensemble des logements de l'opération en question »



Caen, rue Porte Millet



OAP
Habitat

Les catégories de communes pour les LLS

1
2
3
4
5
6
7

Situation de la commune <u>en 2026</u>				Répartition des communes (si passage SRU à 25% en 2026) <i>En vert : communes soumises à la loi SRU</i>	Obligation de production de logement locatif social (PLAI, PLUS et PLS) pour la commune et par opération supérieure à 1ha d'emprise
Situation par rapport à la loi SRU en <u>2026</u>	Zonage ABC	Strate de l'armature urbaine	Part de logements locatifs sociaux au sein de la commune		
Déficitaire SRU	Tout zonage confondu	Toute strate confondue (hors communes associées aux pôles)		Biéville-Beuville – Bretteville-sur-Odon – Cornelles-le-Royal – Ouistreham – Verson	25 % minimum
Disposant d'une dérogation SRU ou en devenir SRU	Tout zonage confondu	Toute strate confondue (hors communes associées aux pôles)		Troarn - Bretteville l'Orgueilleuse	25 % minimum
Non soumise SRU ou non déficitaire SRU	B1	Toute strate confondue (hors communes associées aux pôles)	Plus de 40 %	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe – Hérouville- Saint-Clair – Blainville-sur-Orne – Colombelles – Giberville – Carpiquet	15 % minimum
Non soumise SRU ou non déficitaire SRU	B1	Toute strate confondue (hors communes associées aux pôles)	Moins de 40 %	Caen – Louvigny – Fleury-sur-Orne – Mondeville – Epron – Ifs	25 % minimum
Non soumise SRU	B2, C	Couronne urbaine, Pôles		Authie – Cambes-en-Plaine – Cuverville – Démouville – Eterville – Saint-Contest – Bourguébus – Rots – Saint-André-sur-Orne – Soliers	15 % minimum
Non soumise SRU	B1, B2, C	Communes associées aux pôles (> 1500 habitants et/ou > 100 logts PLUi)		Colleville-Montgomery / Hermanville-sur-Mer / Lion-sur-Mer / Bénouville / Mathieu / Mouen / Saint-Aubin-d'Arquenay / Saint-Manvieu- Norrey / Cairon / Thaon / Cheux / Sannerville	10 % minimum (sous réserve des agréments DDTM)
Non soumise SRU	B2, C	Communes associées aux pôles		Grentheville / Le Fresne-Camilly / Rosel / Brouay / Garcelles-Secqueville / Hubert-Folie / Lasson / Le Mesnil-Patry / Putot en Bessin / Rocquancourt / Saint- Aignan-de-Cramesnil / Sainte-Croix-Grand-Tonne / Secqueville-en-Bessin / Tilly-la-Campagne / Périers-sur- le-Dan / Sannerville / Tourville-sur-Odon / Villons-les- Buissons	Absence de règle minimale



PLUi-HM *Caen la mer*

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités



MOBILITES

Programme d'Orientations et d'Actions (POA)
Présentation synthétique des actions

24 avril 2025

4	nov-24	déc-24

Association des acteurs aux travaux du POA-M

Travail de la commission mobilités :

- sur les objectifs chiffrés le 9/11/2023
- sur le plan d'actions le 13/05/2024
- sur la finalisation du document le 2/12/24

Réunions bilatérales de décembre 2023 à juin 2024

- Services de l'Etat (DREAL, DIRNO)
- Conseil départemental du Calvados (vélo, routes, planification territoriale)
- Syndicats Atoumod & SDEC
- Services de Caen la mer (Transport urbain, Stationnement, Espace public et voirie, Tourisme, Développement économique)
- Région Normandie (mobilité, ferroviaire et transports publics routiers)

Ateliers des acteurs (institutionnels, associations d'utilisateurs, professionnels du transport ...)

- Modes actifs et espaces publics (19/04/24)
- Transports collectifs (30/04/24)
- Automobile, stationnement et voirie (18/04/24)
- Logistique urbaine (29/04/24)

Ateliers territoriaux avec les communes

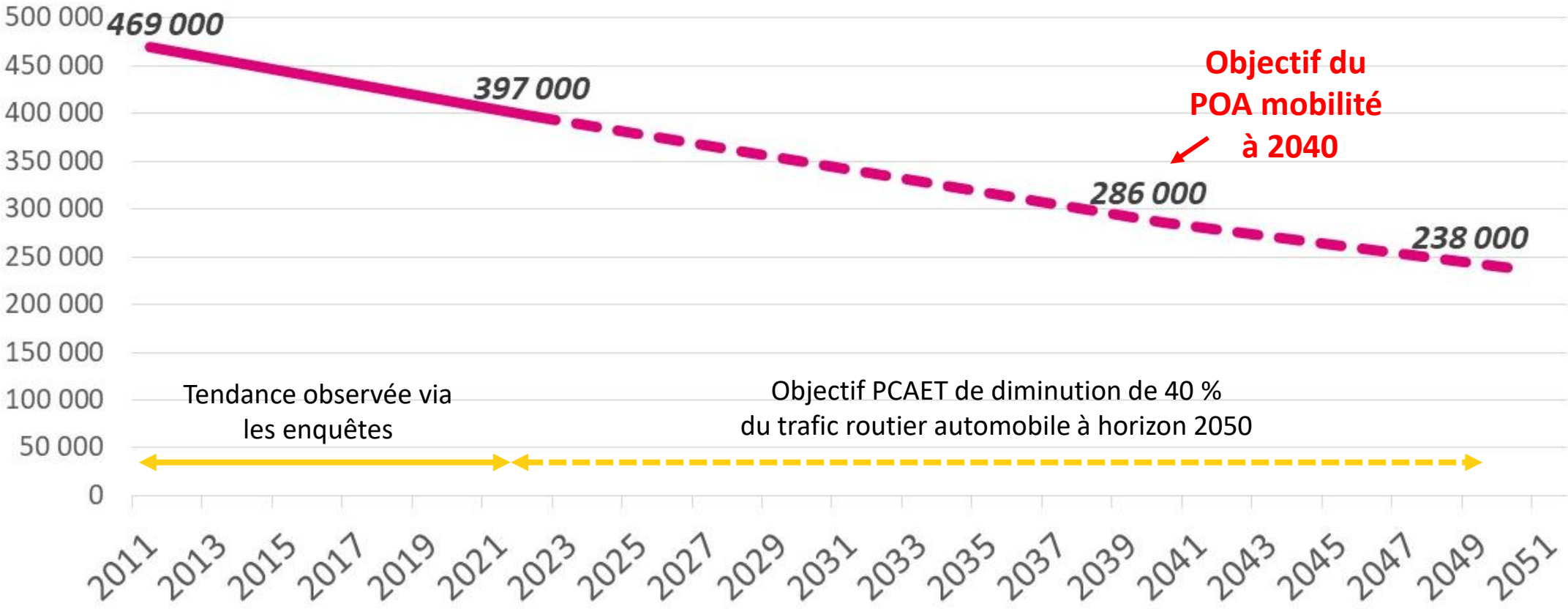
- Secteur Nord (12/11/24)
- Secteurs Sud et Est (13/11/24)
- Secteur Ouest (15/11/24)
- Ville de Caen (24/02/25)

Présentation en comité des partenaires (17/10/24)

Projection de l'objectif de diminution du trafic routier du PCAET au regard de la tendance observée



Nombre de déplacements en voiture conducteur des habitants de Caen la mer



Tendance observée via les enquêtes

Objectif PCAET de diminution de 40 % du trafic routier automobile à horizon 2050

Part modale voiture conducteur à atteindre :

2022
42 %



2040
28 %

Traduction en objectifs quantitatifs



Centre urbain métropolitain

	Voiture conducteur	Voiture passager	Transports collectifs	Vélo	Marche	Autres
2022	33%	10%	12%	4%	39%	2%
2040 - scénario de report modal	18%	6%	18%	12%	43%	3%



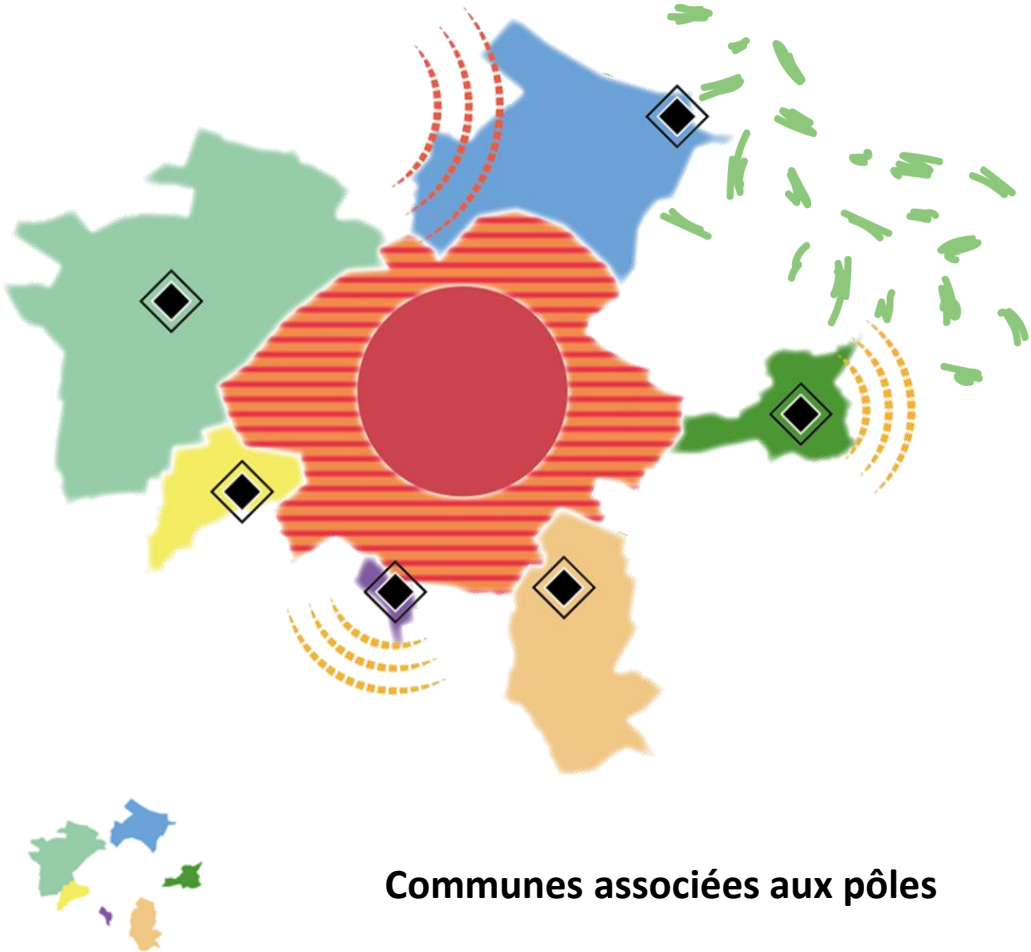
Couronne urbaine

	Voiture conducteur	Voiture passager	Transports collectifs	Vélo	Marche	Autres
2022	49%	15%	5%	2%	25%	4%
2040 - scénario de report modal	36%	13%	10%	8%	28%	5%



Pôles

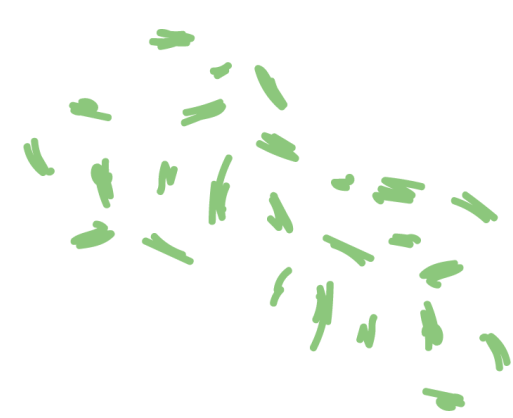
	Voiture conducteur	Voiture passager	Transports collectifs	Vélo	Marche	Autres
2022	53%	13%	4%	2%	26%	2%
2040 - scénario de report modal	38%	14%	8%	6%	31%	3%



Communes associées aux pôles

	Voiture conducteur	Voiture passager	Transports collectifs	Vélo	Marche	Autres
2022	59%	14%	4%	3%	18%	2%
2040 - scénario de report modal	45%	19%	7%	6%	20%	3%

Traduction en objectifs quantitatifs



Objectifs chiffrés de report modal des déplacements des habitants de Caen la mer à horizon 2040

 Caen la mer NORMANDIE COMMUNAUTÉ URBAINE						
	Voiture conducteur	Voiture passager	Transports collectifs	Vélo	Marche	Autres
2022	42%	11%	9%	3%	32%	3%
2040 - scénario de report modal	27%	10%	14%	10%	36%	3%

Les grands axes thématiques du plan d'actions



› **6 grands thèmes** permettant de répondre aux objectifs du Code de transport et du PADD



1. « L'accompagnement aux changements »



2. « Une ville à hauteur du piéton »



3. « Une culture du vélo en ville comme en campagne »



4. « Un système de transports collectifs performant adapté à l'armature territoriale »



5. « Un usage optimisé de la voiture »



6. « Une logistique urbaine plus durable »

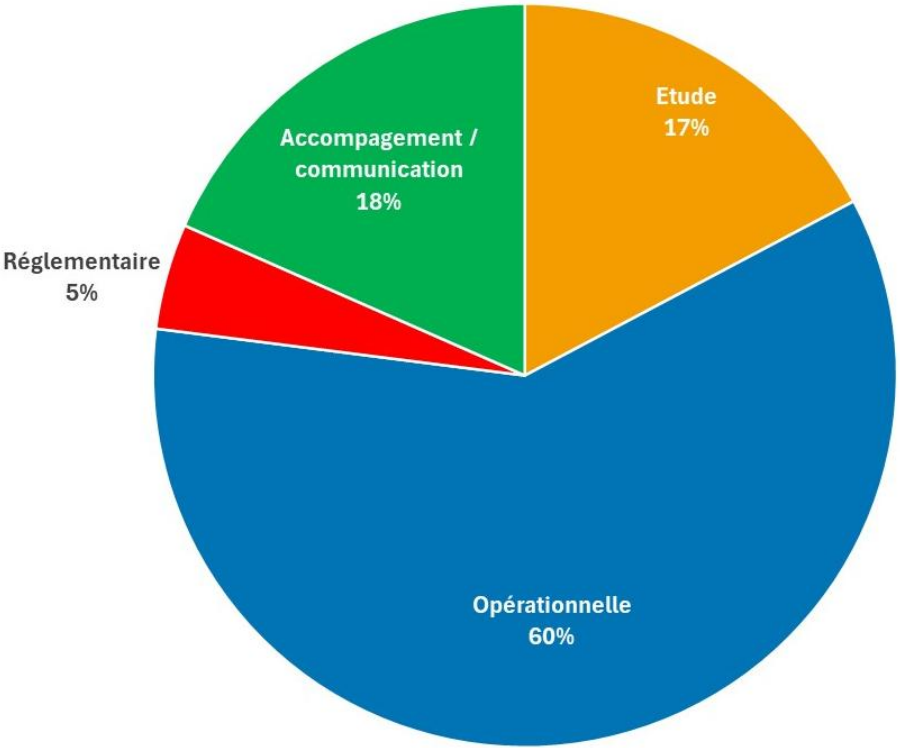
La programmation des mesures

Exemple de fiche action

D.1 Développer un réseau urbain structurant

Mesures	D.1.1. Création des deux lignes Est-Ouest	D.1.2. Réorganisation et renfort de l'offre structurante
Catégorie	Opérationnelle	Opérationnelle
Phase	2029	1 ^{ère} phase PLUi
Maîtrise d'ouvrage	Caen la mer	Caen la mer
Partenaires	Etat	Exploitant du réseau, comité des partenaires, communes, Région Normandie, Département du Calvados
Estimation des coûts	288 000 000 €	Coûts intégrés à la DSP mobilité (La DSP 2025 prévoit 77 000 000 € par an pour le fonctionnement du réseau)
Accessibilité	Accessibilité du matériel roulant, des stations et de l'information aux PSH. Accessibilité des cheminements aux stations à prévoir dans le cadre du PAVE	Mise en accessibilité prioritaire des lignes structurantes du réseau dans le cadre du SDA'AP.

Typologie des mesures



- Une politique mobilité portant de nombreuses mesures opérationnelles
- 90 % des mesures à mettre en œuvre dès la 1^{ère} phase (2027-2033)
- 70 % des mesures sous maîtrise d'ouvrage Caen la mer, 13 % communes et 8 % Région



Axe 1 – L'accompagnement aux changements de comportement

4 Actions :

- › Eduquer l'écomobilité dès le plus jeune âge
- › Développer le conseil en mobilité
- › Assurer le droit à la mobilité durable pour tous
- › Sensibiliser et inciter par l'expérimentation





Axe 1 – L'accompagnement aux changements de comportement

12 Mesures :

- › Exemples de mesure :
 - Inciter les collectivités et le personnel enseignant à mettre en place le dispositif "**Savoir rouler à vélo**"
 - Créer une **Maison des mobilités**
 - Créer un **kit de bienvenue offert aux nouveaux habitants** incluant des titres pour essayer les services publics de mobilité durable





Axe 2 – Une ville à hauteur du piéton

3 Actions :

- › Mieux partager l'espace public et donner plus de place aux piétons
- › Sécuriser les déplacements pédestres
- › Encourager la pratique de la marche



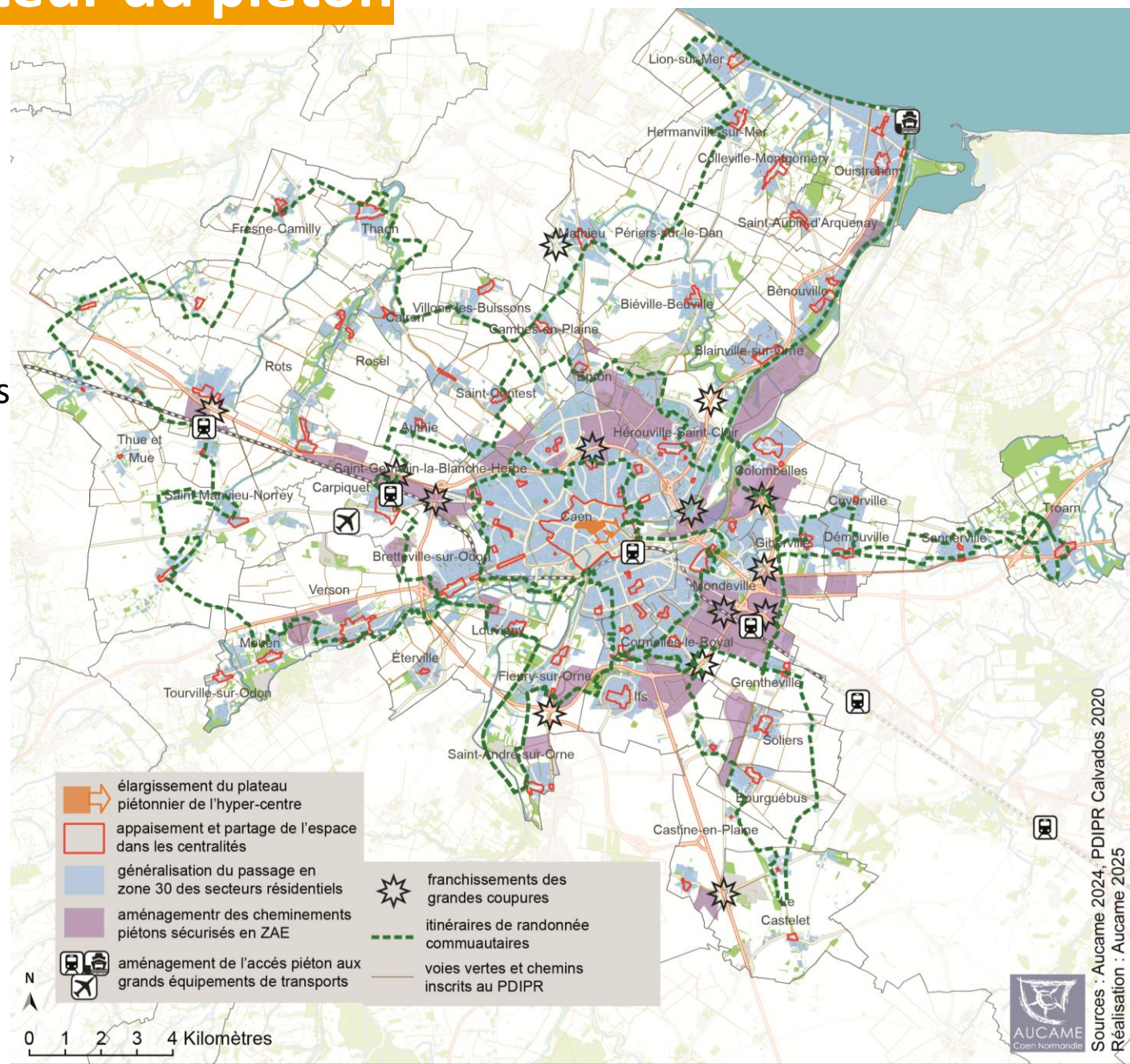


Axe 2 – Une ville à hauteur du piéton

9 Mesures :

› Exemples de mesure :

- Généraliser le **passage en zone 30** des **secteurs résidentiels** d'agglomération (hors voirie primaire)
- Aménager des **cheminements piétons sécurisés** dans les **ZAE** et aux abords des **grands équipements**
- Sécuriser les **abords des établissements scolaires**
- Compléter les itinéraires de "**sentiers communautaires de randonnée**"





Axe 3 – Une culture du vélo à la ville comme à la campagne

3 Actions :

- › Poursuivre le maillage cyclable du territoire
- › Renforcer l'offre de stationnement cyclable adaptée aux usages
- › Développer les services favorisant l'usage du vélo



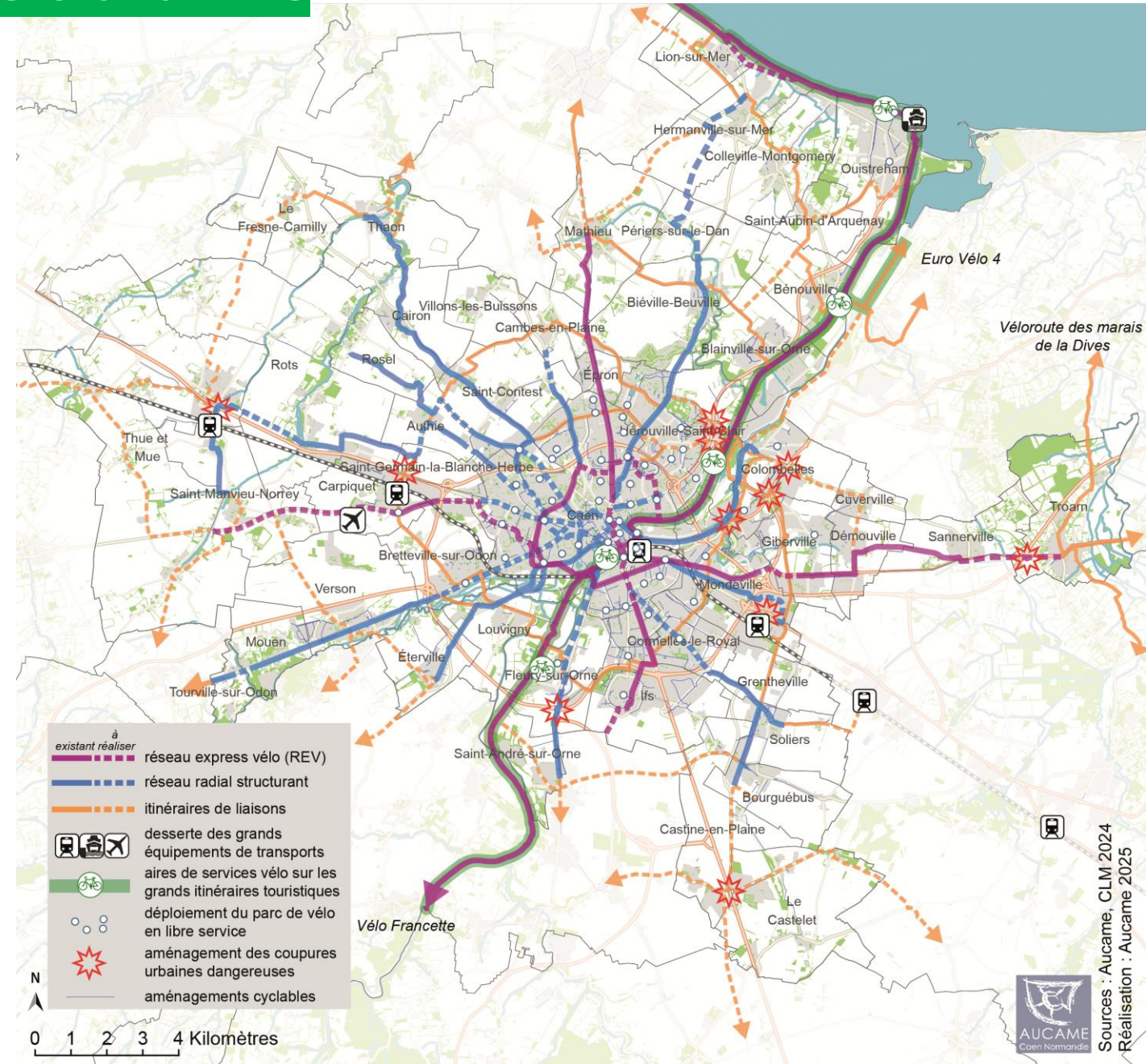


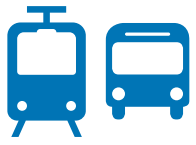
Axe 3 – Une culture du vélo à la ville comme à la campagne

14 Mesures :

› Exemples de mesure :

- Poursuivre l'aménagement d'un **réseau express vélo**
- Accompagner les bailleurs sociaux et le CROUS sur la **création de stationnements vélo sécurisés**
- Créer de **nouvelles aires de services vélos** sur les grands itinéraires
- Aménager **des pistes d'apprentissage** de l'usage du vélo



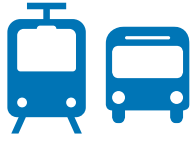


Axe 4 - Un système de transports collectifs performant adapté à l'armature territoriale

5 Actions :

- › Développer le réseau urbain structurant
- › Assurer une desserte de proximité de tous les espaces de vie
- › Améliorer la performance commerciale et énergétique du réseau urbain
- › Mettre en place un système de transport métropolitain à l'échelle du bassin de vie caennais
- › Démultiplier les possibilités d'intermodalité



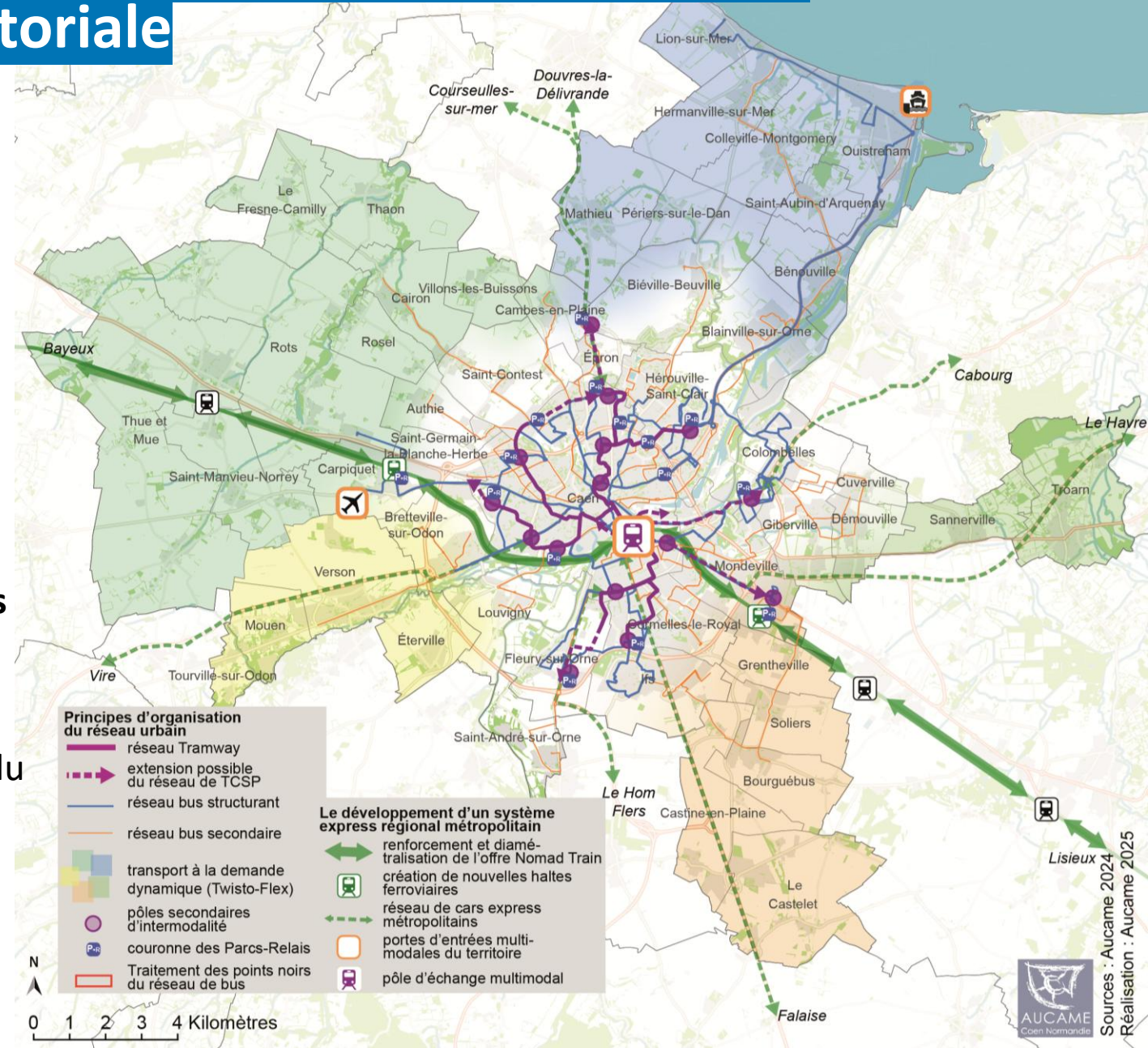


Axe 4 - Un système de transports collectifs performant adapté à l'armature territoriale

19 Mesures:

Exemples de mesure :

- Réaliser deux **nouvelles lignes de tramway sur fer**
- Etendre le **service Twisto Flex** à l'ensemble des espaces de vie
- Créer des **pôles d'intermodalité secondaires**
- Créer de **nouvelles haltes ferroviaires**
- Porter la labellisation en vue de l'obtention du statut de **Service Express Régional Métropolitain**





Axe 5 – Un usage optimisé de la voiture

6 Actions :

- › Développer les usages partagés de la voiture
- › Accompagner la transformation du parc automobile
- › Adapter l'offre de stationnement privé en fonction de la desserte en transports collectifs
- › Renforcer la réglementation du stationnement public et son respect dans les principales centralités
- › Optimiser l'offre de stationnement existante
- › Optimiser le réseau routier existant



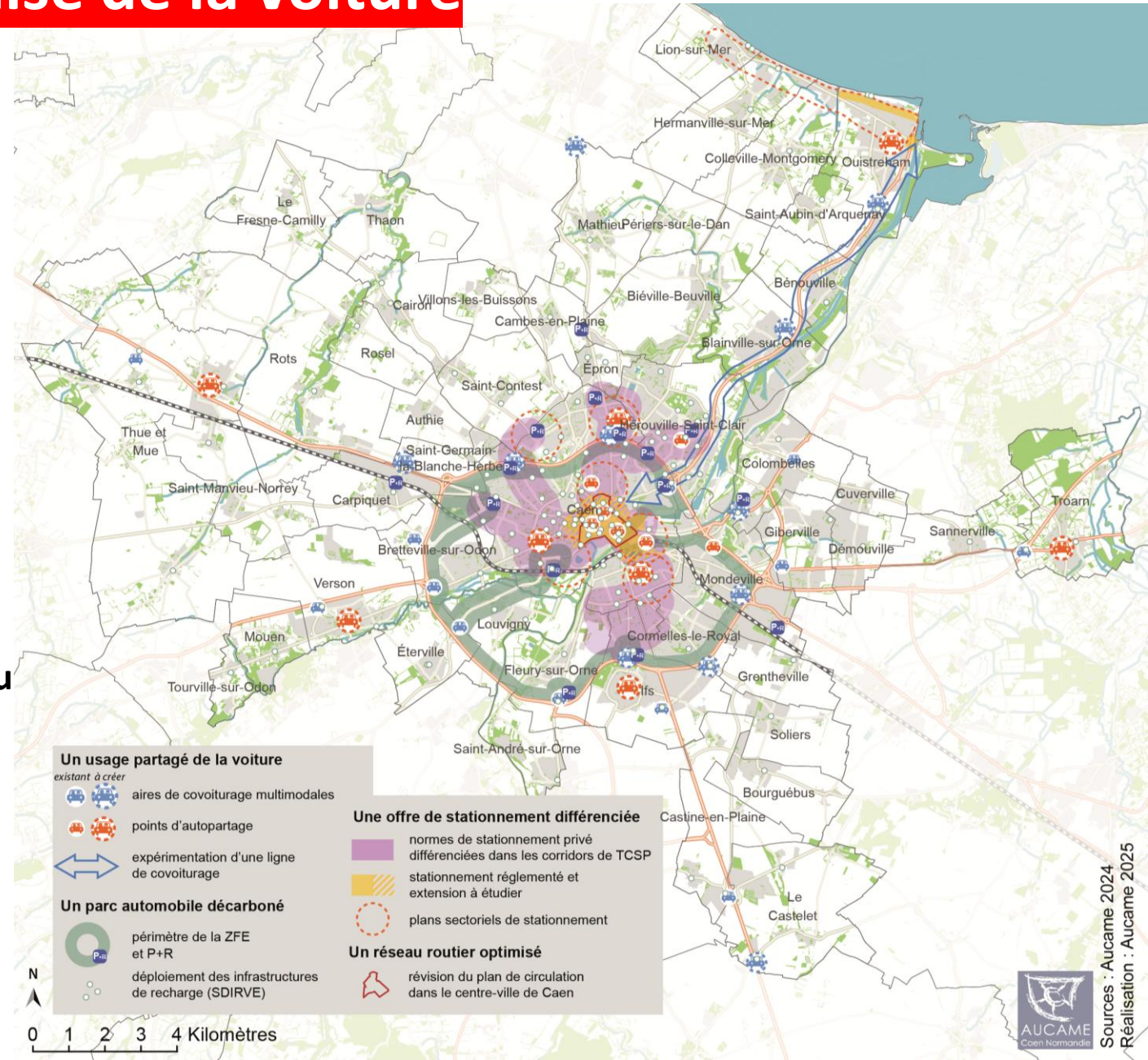


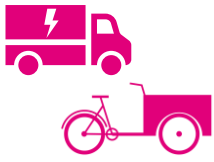
Axe 5 – Un usage optimisé de la voiture

21 Mesures:

› Exemples de mesure :

- Étoffer l'offre d'aires de covoiturage et développer leur multimodalité
- Développer le **service public d'autopartage**
- Etablir des **plans sectoriels de stationnement**
- Expérimenter la **mutualisation de l'usage du stationnement** dans les centres commerciaux
- Prioriser les axes structurants à requalifier





Axe 6 – Une logistique urbaine plus durable

5 Actions :

- › Fédérer les acteurs de la logistique urbaine dans l'agglomération
- › Adapter la réglementation du transport de marchandises en ville aux enjeux environnementaux
- › Organiser et optimiser la logistique de proximité
- › Favoriser le report modal des grands flux logistiques
- › Concilier transport agricole et mobilité durable



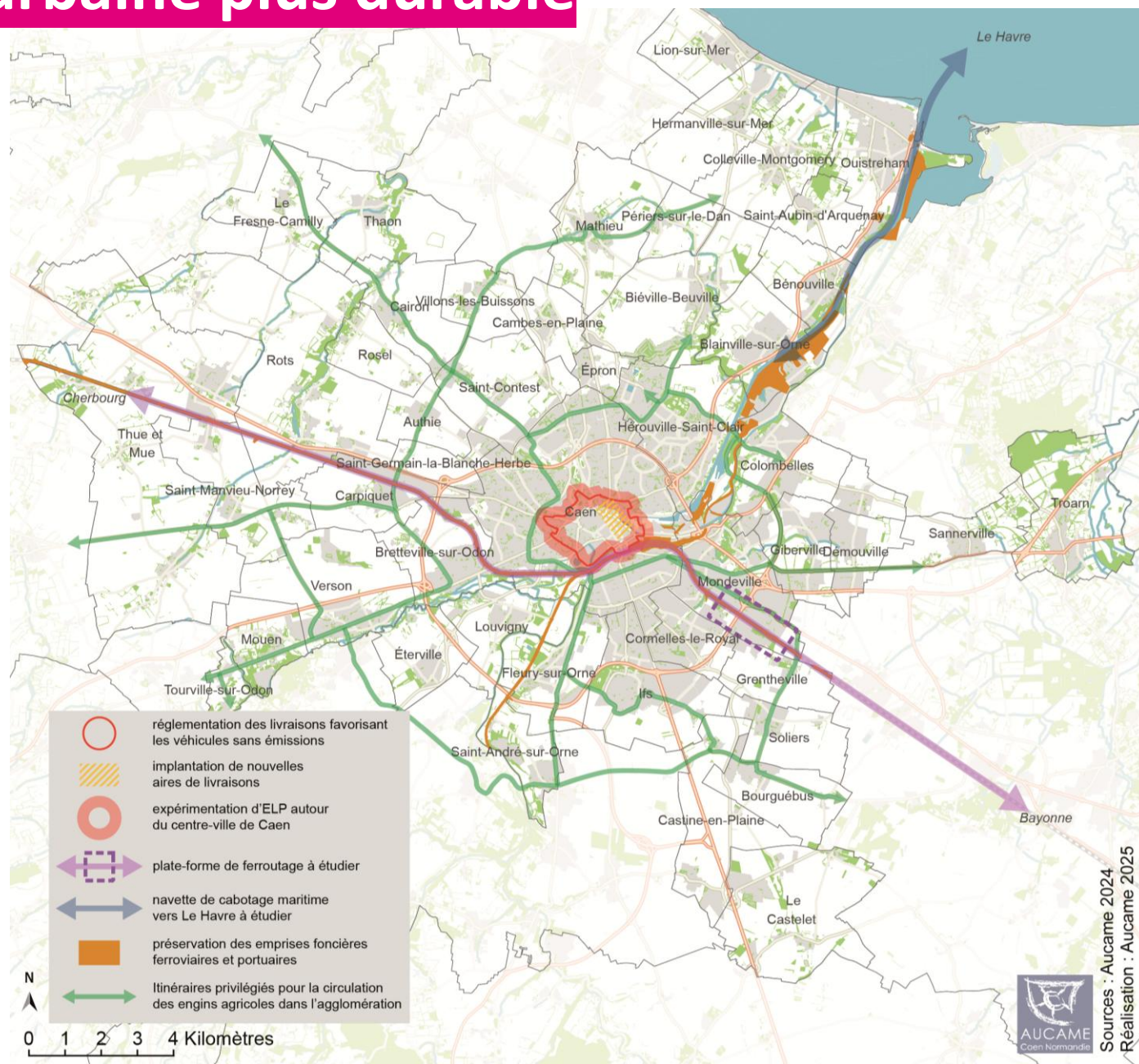


Axe 6 – Une logistique urbaine plus durable

11 Mesures :

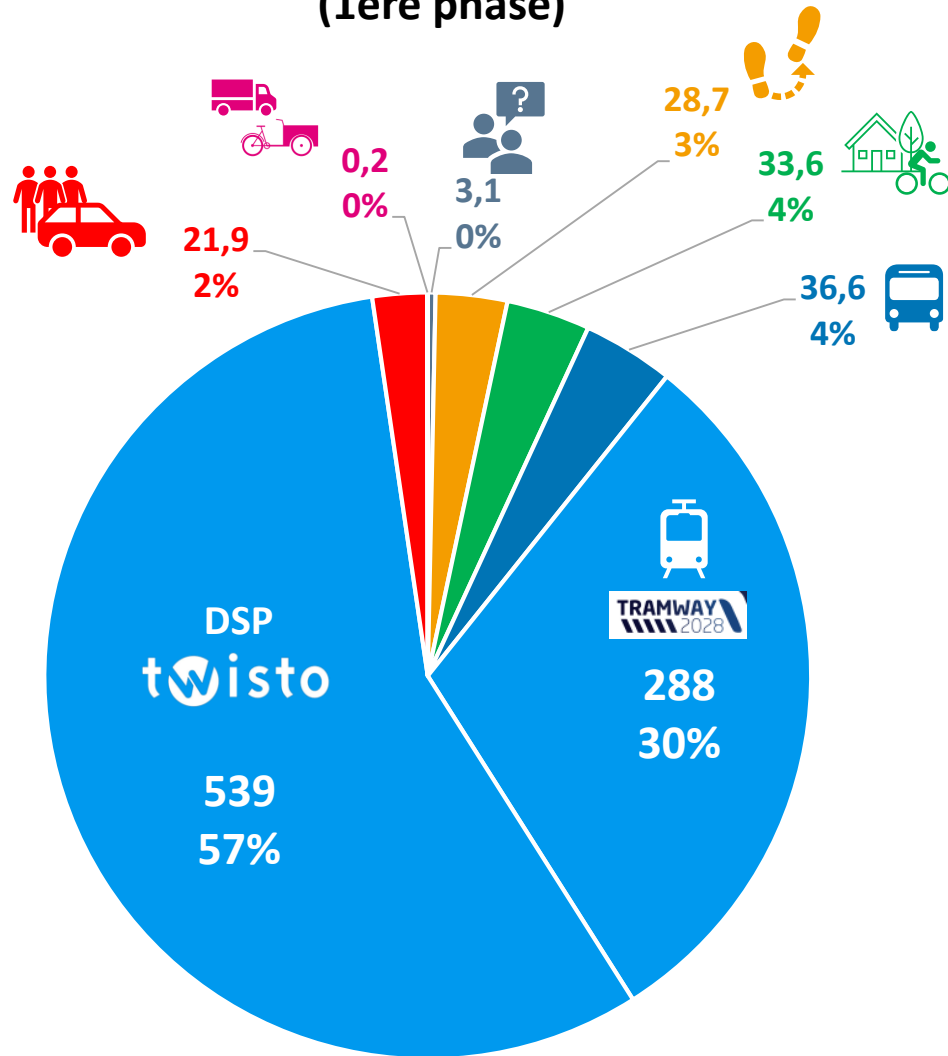
› Exemples de mesure :

- Pérenniser un **groupe de travail avec les acteurs économiques**
- Définir une réglementation des livraisons de marchandises en ville **favorisant les petits véhicules sans émissions de polluants ou GES**
- Définir des **itinéraires privilégiés de circulation des engins agricoles** dans l'agglomération



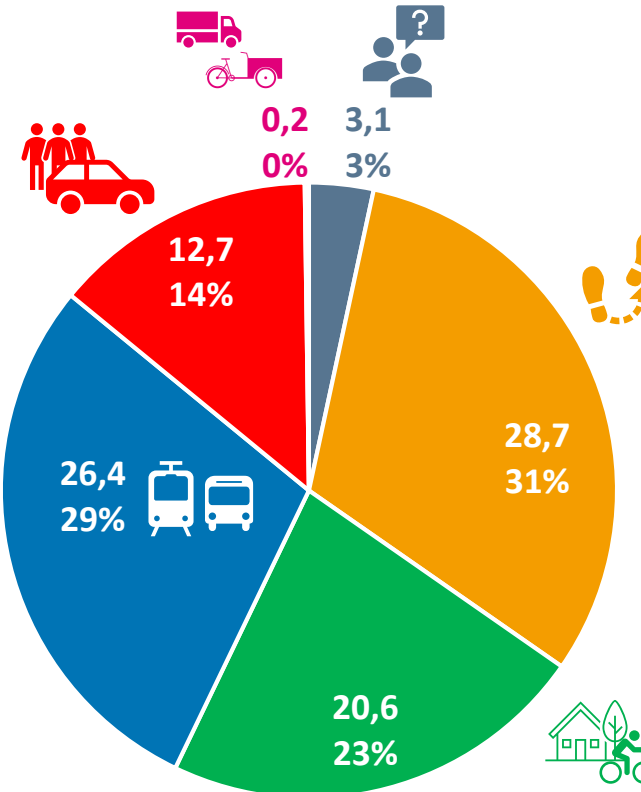
Le coût total des actions

Budget total : 951 M€
(1ere phase)



❖ Une première estimation des coûts pour la mise en œuvre de la 1^{ère} phase (2027-2033)

Budget Caen la mer
(hors DSP et tramway 2029) : 92 M€
(1ere phase)



- Une enveloppe globale de **951 M€**
- 87 % du budget pour le fonctionnement du réseau Twisto (DSP) et les investissements des deux nouvelles lignes de tramway
- 92 % des coûts sont fléchés pour la Communauté urbaine, soit 879 M€



PLUi-HM
Caen la mer

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités



MOBILITES

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP thématique)

Séminaire élus – 24 Avril 2025



Mobilités *Exemples d'orientations*

1. Maillage du réseau de transports en commun

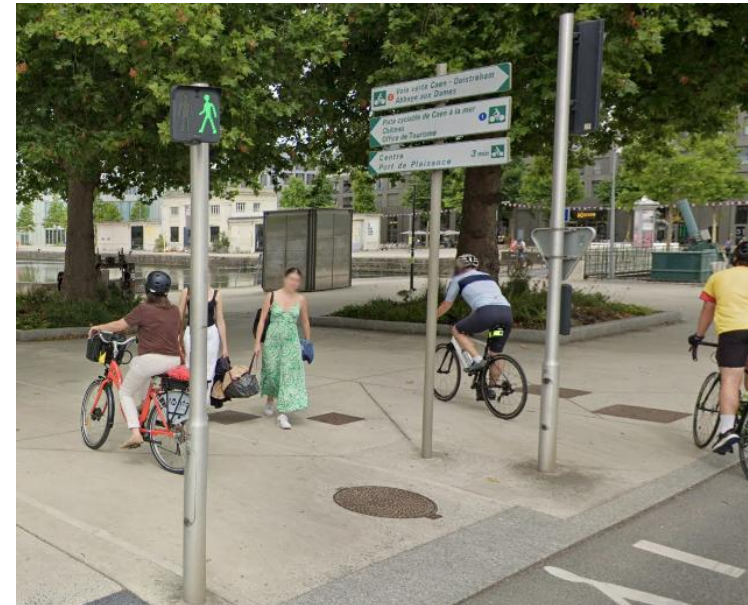
- Dans les communes du **centre urbain métropolitain**, les **opérations de renouvellement urbain** aménagées à proximité des stations des lignes structurantes du réseau de transports en commun, **devront justifier d'une certaine densité.**
- Dans toutes les autres communes du territoire, le choix d'implantation d'une nouvelle opération devra **prendre en compte le réseau de transports collectifs.**

2. La pratique du vélo

- Pour tout projet, les **aménagements cyclables seront anticipés et adaptés aux flux** générés.
- Les aménagements cyclables **s'adapteront au contexte environnemental.**



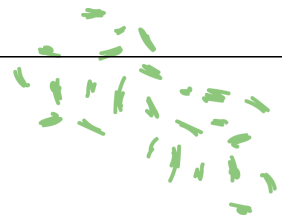
Presqu'île de Caen



Pont de l'Écluse – Caen



Mobilités *Exemples d'orientations*



3. Aménagement de l'espace et accessibilité

- **Des aménagements spécifiques** incluant des revêtements adaptés seront prévus **pour garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.**
- Les opérations d'aménagement veilleront le cas échéant **à préserver ou créer au sein de l'opération des liaisons douces fonctionnelles.**
- **Créer des parking-relais** à proximité des arrêts de transports en commun structurants lors de l'aménagement d'opérations importantes (zones d'activités ou d'équipements métropolitains, ...).



Avenue de l'Hippodrome



Mobilités

Exemples d'orientations

4. Le stationnement

- Les obligations de stationnements **automobiles** des opérations privées proposant **une programmation mixte pourront être mutualisées.**
- Les stationnements en surface favoriseront l'emploi de **matériaux perméables.**
- L'espace destiné au stationnement des **vélos** pour les opérations de plus de 2 logements doit être **fermé, sécurisé, couvert et éclairé.**



Stationnement vélo en arceau – Place de la République, Caen



Rossini energy



PLUi-HM

Caen la mer

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités

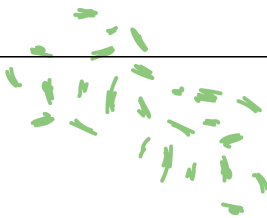


MOBILITES

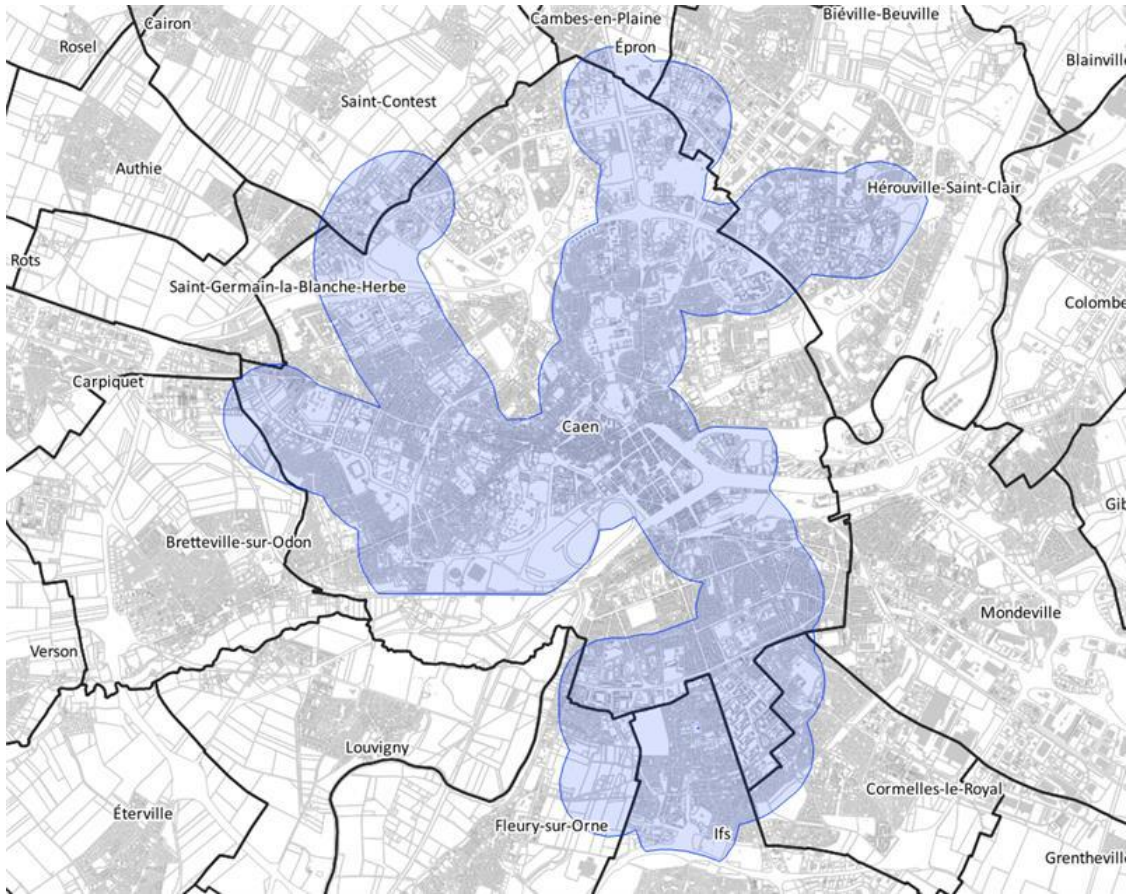
REGLEMENT : Focus sur les règles de stationnement

24 avril 2025

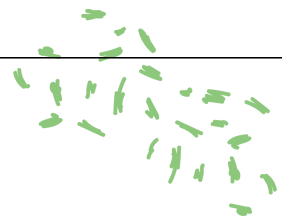
Le stationnement des véhicules motorisés
(logement)



Destination	Corridor TCSP	Hors corridor TCSP
Logement	2 logements et plus : 0,8 place/logt (hors studio et T1*)	<u>Zone 1 (centre urbain métropolitain) :</u> • Moins de 2 logts • Mini 2 places/logt • Caen : mini 1 place/logt • 2 logements et plus : mini 1 place/logt
		<u>Zone 2 (couronne urbaine et pôle) :</u> • Moins de 2 logements : mini 2 places/logt • 2 logements et plus : mini 1,5 place/logt • places visiteurs idem communes associées ?
		<u>Zone 3 (communes associées aux pôles) :</u> • Mini 2 places/logt • Pour les opérations de plus de 3 000m² de terrain ou de plus de 5 lots : + 0,5 place visiteur libre d'accès/lot (mutualisée à l'opération d'aménagement)
<u>*Sur tout le territoire (y compris TCSP) :</u> 1 place par logement pour les studios et T1		
Logement social (prêt aidé par l'Etat)	Mini 0,5 place/logt	<u>Zone 1,2 et 3 :</u> • Mini 1 place/logt



 **Périmètre TCSP (Transport en Commun en Site Propre)**
500 m de part et d'autre du tramway
hors coupures urbaines majeures



Le stationnement des véhicules motorisés (logement) - Exemples d'application de la règle

Opération de **20 logements** *commune associée aux pôles*

Nombre de logement + typologie	Nombre de places
14 lots libres (2x14)	28
1 macro-lot de 6 logts (2x6)	12
Places visiteurs (15lots x 0,5)	40 (+8 places visiteurs)

Opération de **20 logements** *centre urbain métropolitain*

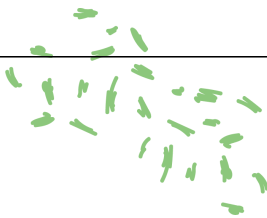
Nombre de logement + typologie	Nombre de places
4 logts intermédiaires (1x4)	4
16 logts collectifs dont 5 T1 (11x1 + 5x1)	16
	20 places

Opération de **20 logements** *couronne urbaine et pôle (avec places visiteurs)*

Nombre de logement + typologie	Nombre de places
6 lots libres (2x6)	12
1 macro-lot de 4 logts intermédiaires (1,5x4)	6
10 logts collectifs dont 2 T1 (8x1,5 + 2x1)	14
Places visiteurs (8 lots x 0,5)	32 (+4 places visiteurs)

Opération de **20 logements** *centre urbain corridor TCSP*

Nombre de logement + typologie	Nombre de places
4 logts intermédiaires (0,8x4)	3,2 -> 4
16 logts collectifs dont 5 T1 (0,8x11 + 5x1)	13,8 -> 14
	18 places



Le stationnement des vélos (logement) - Exemples d'application de la règle

2 logements et plus : 3m² auxquels on ajoute 1,5 m² par emplacement

Destination	Normes minimales de stationnement vélos
Logement	<u>Sur tout le territoire</u>
	1 emplacement (1,5m²) par logement jusqu'à 2 pièces
	2 emplacements (3m²) par logement entre 3 et 4 pièces
	3 emplacements (4,5m²) par logement à partir du 5 pièces

Exemple : Immeuble de **9 logements** avec un local

Nombre de logement + Taille logement	Taille du local en m²
3 T2 -> 1,5x3	4,5m²
4 T3 -> 3(2x1,5)x4	12m²
2 T5 -> 4,5(3x1,5)x2	9m²
9 logements	25,5m² + 3m² un local = 28,5m²

Exemple : Immeuble de **20 logements** avec **deux locaux**

Nombre de logement + Taille logement	Taille du local en m²
10 T2 -> 1,5x10	15m²
7 T3 -> 3(2x1,5)x7	21m²
3 T5 -> 4,5(3x1,5)x3	13,5m²
20 logements	49,5m² + 3m² + 3m² deuxième local = 55,5m²



PLUi-HM
Caen la mer

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités



Merci de votre attention
Retrouvez-nous sur
<https://www.pluihm-caenlamer.fr/>

